



# 2024

## INTERNAT DES ETUDIANTS

En application de l'acte n°1.18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2023

Forfait annuel

**2130€**

Janvier à mars :

740,00 €

Avril à juillet :

630,50€

Septembre à  
décembre :

759,50 €

Montant mensuel des prélèvements  
automatiques

janvier : 250 €

février : 250 €

mars : 240 €

avril : 215 €

mai : 215 €

juin : 200,50 €

octobre : 260 €

novembre : 260 €

décembre : 239,95 €